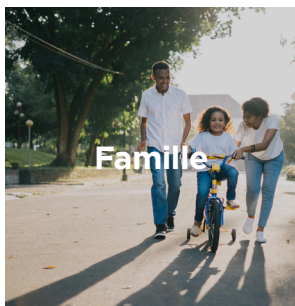


## Gestion privée

Adoptez une démarche globale pour la gestion de votre patrimoine



Les experts Endrix sont à vos côtés pour faciliter chaque étape de votre parcours professionnel et personnel et optimiser vos **choix d'organisation patrimoniale** au travers de solutions sur mesure.

Famille, vie professionnelle et patrimoine privé sont interdépendants et il est important d'adopter une **stratégie globale** en matière patrimoniale.



Avec nos experts, vous définirez une **stratégie patrimoniale qui vous est propre**, car elle répondra à vos objectifs. Elle sera fonction de votre situation personnelle et professionnelle sur le plan économique, juridique et fiscal, et tiendra compte du degré de risque accepté établi d'après votre profil d'investisseur et de votre horizon d'investissement.

### Consultation ponctuelle

Analyse et réponse écrite à une question patrimoniale ponctuelle

### Accompagnement patrimonial

Suivi et mise en œuvre d'un projet ciblé

### Bilan global

Point sur votre situation civile, patrimoniale, fiscale, successorale, sur votre prévoyance et votre retraite ; et proposition d'une stratégie avec les étapes à suivre pour atteindre les objectifs que vous poursuivez

### Suivi annuel

Echanges réguliers permettant de mettre à jour nos préconisations, en fonction de l'évolution de votre situation personnelle et professionnelle d'une part ; et du contexte réglementaire et légal d'autre part

#### LYON

18 avenue Félix Faure  
69 007 Lyon

contact@endrix.com

04 78 17 17 25  
endrix.com

#### PARIS

8 rue d'Athènes  
75 009 Paris

# DES ACTIVITÉS RÉGLEMENTÉES ET SÉCURISÉES

Une structure au capital de 256 000€ qui dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une assurance en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Celles-ci répondent aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances, et sont délivrées par STARSTONE Europe AG (MATRISK Assurance - STARSTONE Europe AG, 22 rue de la Maison Rouge, 77185 Lognes)

N° de police : MRCSFGP201612FR0000000015691A00	CIF	IAS	IMMO
Responsabilité civile professionnelle	600 000 € par sinistre et par période	2 500 000 € par sinistre et par 3 000 000 € par période	250 000 € par sinistre et par période
Garantie financière	Non approprié*	115 000 € par sinistre et par période	X

Le courtage en assurances, en catégorie B à l'ORIAS ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) sous le n°11061803, sans obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurances. L'activité d'intermédiaire en assurance peut être contrôlée par l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 4 place de Budapest - 75436 PARIS CEDEX 09 [www.acpr.banque-france.fr](http://www.acpr.banque-france.fr)).

Le Conseil en investissements financiers (CIF) non indépendant au sens de l'article 325-5 du RGAMF, ANACOFI-CIF n°E003692, association professionnelle agréée par l'AMF (Autorité des marchés financiers, 17 place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02 [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

L'immobilier, avec la carte professionnelle « transactions sur immeubles et fonds de commerce » n°CPI 6901 2019 000 041 079, délivrée par la CCI Lyon Métropole, absence de garantie financière et non détention de fonds pour compte de tiers. L'activité immobilière est contrôlable par la DGCCRF.

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable. La réclamation pourra être présentée à l'adresse du cabinet, au conseiller en gestion de patrimoine habituel, qui disposera d'un délai de 10 jours pour en accuser réception, puis de 2 mois à compter de la réception de la réclamation pour y répondre. A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer :

- Médiateur de l'Anacofi - 92 rue d'Amsterdam - 75009 PARIS (compétent uniquement pour les litiges entre professionnels)
- Médiateur de l'AMF - Autorité des Marchés Financiers - 17 place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02 - Madame Marielle COHEN-BRANCHE, 17 place de la Bourse 75082 PARIS CEDEX 02 - [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org):Le-médiateur-de-l-AMF/Le-médiateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html
- Pour les activités d'assurance : la Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 PARIS CEDEX 09 - Site internet : <http://www.mediationassurance.org/Saisir-le-médiateur>
- L'association nationale des médiateurs, pour l'activité immobilière, le médiateur de l'ANACOFI-IMMO : via son site [www.anm-conso.com/anacofi-immo](http://www.anm-conso.com/anacofi-immo) ou par Courrier:

Médiation de la consommation - ANM Conso - 62 rue Tiquetonne - 75002 PARIS

Nous nous engageons à suivre annuellement les formations réglementaires imposées par nos différents statuts, et à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'ANACOFI-CIF, disponible au siège de l'association ou sur [www.anacofi.asso.fr](http://www.anacofi.asso.fr).

## DES FOURNISSEURS RÉFÉRENCÉS POUR RÉPONDRE À VOS BESOINS

Nous vous offrons une vision globale et objective de votre patrimoine. Nous nous engageons à sélectionner un panel de supports d'investissements le plus large possible. Nous n'avons aucun lien capitalistique avec les établissements avec lesquels nous travaillons pour les solutions d'investissements que nous préconisons. Voici la liste de nos principaux fournisseurs (qui évolue régulièrement) :

### Courtage en assurances

Conventions de courtage

AXA, GENERALI, GROUPAMA GAN, SWISSLIFE, CARDIF, MET LIFE, UTWIN, BPSIS, HARMONIE MUTUELLE (GroupeVyV),MUTUELLEGENERALE,MUTUELLEMIEUX ETRE, EOVI MCD (Groupe AESIO), AG2R LA MONDIALE, GROUPE HUMANIS, GROUPE APICIL (VERALTI), MEDERIC MALAKOFF, KLESIA, ALPTIS, APRIL, AXEL- LIANCE, CIPRES, ECA, GMC PRO (GROUPE HENNER), LOOMA, GSMC.

### Immobilier

Conventions de commercialisation

CERENICIMO, GROUPE CIR, HISTOIRE ET PATRIMOINE, LA FRANCAISE AM, PERIAL AM, PERL PATRIMOINE, OTAREE.

Le nom des autres partenaires est disponible sur simple demande.

Il n'y a pas de participation directe ou indirecte dans le capital de Endrix PAT ou dans les droits de vote en assemblée générale, détenue par l'un de ses fournisseurs de solutions d'investissements, ni d'établissement représentant plus de 33% du chiffre d'affaires en inter- médiation.

### CIF

Conventions de commercialisation et de distribution

AUDACIA, ERES, GROUPAMA EPARGNE SALARIALE, INTERINVEST, LES 3 COLONNES, NEXTSTAGE, PERIAL, SOFIDY, LA FRANCAISE AM.

## UNE RÉMUNÉRATION CLAIRE ET TRANSPARENTE

- S'agissant des modalités de rémunération, la prestation de conseil, en cas d'une signature d'une lettre de mission avec honoraires, fait l'objet d'une facturation d'honoraires s'élevant à 150 € HT de l'heure, soit 180 € TTC. Chaque mission est précisément définie et tarifée au préalable dans une lettre de mission dûment signée. Si cette prestation de Conseil en investissements financiers est suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, en ma qualité de Conseil en Gestion de Patrimoine, je pourrais recevoir, en plus des frais de souscription non acquies à la société qui m'autorise à commercialiser le produit, une partie des frais de gestion pouvant aller jusqu'à 50 % de ceux-ci.
- Conformément aux dispositions de l'article 325-6 alinéa 2 du Règlement général de l'AMF, vous serez clairement informé de l'existence, de la nature et du montant de la rémunération, de la commission ou de l'avantage, ou lorsque ce montant ne peut être établi, de son mode de calcul. Nous vous fournirons cette information de manière complète, exacte et compréhensible avant que la prestation de conseil ne soit fournie. Nous pourrions vous divulguer les conditions principales des accords en matière de rémunérations, de commissions et d'avantages non monétaires sous une forme résumée, sous réserve de nous engager à vous fournir des précisions supplémentaires si vous nous le demandez.

### MODE DE COMMUNICATION

Le client pourra contacter le cabinet par courrier, mail ou téléphone aux coordonnées figurant sur le présent document. Le conseiller répondra aux demandes formelles par écrit sur un support durable (mail ou courrier).

### PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant. Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil en Gestion de Patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par votre conseiller habituel en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD).

Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement). Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige. Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : [m.escoffier@endrix.com](mailto:m.escoffier@endrix.com). Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Vos données sont conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige. Veuillez noter qu'en matière immobilière, le délai de conservation des données est fixé à toute la durée de la relation d'affaires et dix ans au-delà (Loi Hoguet). Conformément à la loi « informatique et libertés », vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : [m.escoffier@endrix.com](mailto:m.escoffier@endrix.com). Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

### CLAUDE DE CONFIDENTIALITE

En application de l'article 325-9 du Règlement général de l'AMF, le cabinet s'abstient, sauf accord exprès, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients. Cette disposition ne pourra être opposée à l'ANACOFI CIF dans le cadre de ses missions de contrôle.

concernant ses clients. Cette disposition ne pourra être opposée à l'ANACOFI CIF dans le cadre de ses missions de contrôle.

Fait à : Le

En 2 exemplaires originaux, chaque partie en conservant un exemplaire.

Le(s) client(s)

Le Conseiller